

# 0809

RAPPORT ANNUEL



Centre jeunesse  
de Québec

Institut universitaire

# 01

## TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 02	16 ADOPTION/POSTADOPTION, EXPERTISE ET MÉDIATION
MISSION ET VISION 03	18 COMITÉS ET CONSEILS
FAITS SAILLANTS 04	19 TRAITEMENT DES PLAINTES
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 07	20 ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ
ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2009 08	21 RÉSULTATS FINANCIERS
RÉPARTITION DES EFFECTIFS AU CJO-IU 10	22 LA RECHERCHE AU CJO-IU
INFORMATION SUR LA CLIENTÈLE 12	23 LA FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC
NOMBRE DE JEUNES RÉPARTIS SELON LE SEXE 13	24 ANNEXES
NOMBRE DE JEUNES RÉPARTIS SELON L'ÂGE 14	25 LETTRE
SIGNALEMENTS RETENUS PAR PROBLÉMATIQUES ET SOUS-RÉGIONS 15	26 RÈGLEMENT – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC
ÉVALUATIONS 16	28 LES COMPOSANTES

## VOIR AUTREMENT POUR FAIRE UNE DIFFÉRENCE

Comme à chaque année maintenant, c'est avec beaucoup d'intérêt que nous vous présentons les réalisations qui ont marqué l'année 2008-2009 au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire. Tout d'abord, il faut souligner que pour une troisième fois, notre organisation s'est vu octroyer un certificat d'agrément qui couvrira les trois prochaines années. Le Conseil québécois d'agrément en a profité pour souligner la qualité de nos processus, la diversité et l'originalité de notre offre de service ainsi que la grande qualité et la pertinence de notre plan d'amélioration.

C'est avec beaucoup d'énergie que nous avons travaillé tout au cours de l'année à élaborer une planification stratégique qui couvrira la période 2009-2014. Toute cette démarche s'est faite dans l'optique de positionner avantageusement notre organisation comme leader à l'intérieur du programme « Jeunes en difficulté » et de mieux cibler et orienter nos actions en fonction des défis et des enjeux avec lesquels nous aurons à composer dans les prochaines années. Avec notre plan d'amélioration de la démarche d'agrément, cette vision, déclinée en grandes orientations stratégiques, servira d'assise à l'élaboration de nos objectifs annuels.

Comme le centre jeunesse est constitué depuis plus de quinze ans et que, au cours des dernières années, plusieurs nouveaux employés ont joint notre organisation, il devenait nécessaire de revoir notre positionnement éthique, notre ambition et revisiter nos valeurs organisationnelles. En tenant compte de ces nouvelles réalités, un autre grand chantier a mobilisé plusieurs acteurs de notre établissement. C'est en collaboration avec l'Institut québécois d'éthique appliquée que nous avons entrepris une réflexion qui débouchera à l'automne sur une démarche d'appropriation de ce que sera la nouvelle charte des valeurs du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.

Un autre moment important fut la création du Réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ), en collaboration avec le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire. Cette nouvelle structure permanente permettra une mise

en commun des travaux de recherche et d'évaluation en lien avec le programme « Jeunes en difficulté », d'abord avec les seize centres jeunesse de la province et nos partenaires des centres de santé et de services sociaux puis, éventuellement, avec nos collaborateurs des organismes communautaires. Ce nouveau portail permettra une meilleure diffusion des connaissances à l'intérieur du réseau, mais aura également des effets certains sur la question du transfert de connaissances et du développement des pratiques.

En continuité, nous avons finalisé notre cadre de référence sur les services externes de réadaptation; ce qui nous a permis de mieux cibler nos interventions face aux besoins de notre clientèle. Nous avons dans la même foulée intégré à notre carte de services le Centre de services externes pour adolescents et adolescentes qui offre maintenant les services à l'ensemble de la clientèle adolescente du Centre jeunesse de Québec, l'objectif premier étant de prévenir le placement et de soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle.

Ce processus de révision de notre offre de service en réadaptation s'est terminé par un investissement important en regard des foyers de groupe. Ceci permettra une réponse plus adéquate aux besoins et un meilleur accompagnement des enfants placés en foyer de groupe ainsi qu'une bonification des conditions d'exercice des intervenants.

Enfin, nous nous sommes engagés dans un projet d'envergure qui s'échelonne sur plusieurs années. Il s'agit du programme de certification « Entreprise en santé » qui vise à promouvoir des pratiques organisationnelles favorables à la santé en milieu de travail et qui tiennent compte des habitudes de vie, de l'environnement et de l'équilibre travail et vie personnelle. Toutes ces actions structurantes qui touchent l'ensemble de notre personnel, de nos processus et de nos façons de faire font partie de l'ambition que nous avons de voir autrement pour tenter de faire une différence significative auprès de notre clientèle.

Le directeur général,

  
Jacques Laforest

Le président,

  
Simon Lemay



M. Simon Lemay, président et M. Jacques Laforest, directeur général.

Crédit photographique : Frédéric Lavoie



## LA MISSION DU CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC – INSTITUT UNIVERSITAIRE

Depuis la création du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire, la volonté de tout le personnel à contribuer au mieux-être des jeunes et de leur famille en misant sur leur potentiel s'est toujours confirmée. Le libellé de sa mission en témoigne plus concrètement :

*« Aider les jeunes en difficulté ainsi que leur famille en leur permettant de se reprendre en main sur le plan personnel, familial ou social. »*

Cette mission abrégée intègre en fait les trois missions légales prescrites à l'établissement par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* du Québec.

**LA MISSION D'UN CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE** est d'offrir dans la région des services de nature psychosociale, y compris des services d'urgence sociale, requis par la situation d'un enfant en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* ainsi qu'en matière de placement d'enfants, de médiation familiale, d'expertise à la Cour supérieure sur la garde d'enfants, d'adoption et de recherche d'antécédents biologiques.

**LA MISSION DES CENTRES DE RÉADAPTATION** pour jeunes en difficulté d'adaptation est d'offrir des services d'adaptation ou de réadaptation et d'intégration sociale à des jeunes et des jeunes parents qui, en raison de leurs difficultés d'ordre comportemental, psychosocial ou familial, ou à cause de leur alcoolisme ou autres toxicomanies, requièrent de tels services. Elle est aussi d'offrir des services d'accompagnement et de support à l'entourage de ces personnes.

**LA MISSION UNIVERSITAIRE** vise à contribuer à la formation de professionnels, à susciter et soutenir la réalisation de recherches sociales ainsi qu'à procéder à l'évaluation des

technologies et des modes d'intervention auprès des jeunes en difficulté et de leur famille.

## LA VISION

**« Pour fournir une réponse adaptée aux besoins de l'utilisateur dans le cadre de notre mission, nous voulons mettre en place une offre de service :**

- conforme à des orientations cliniques claires, adaptées, accessibles, évolutives et près du milieu naturel...
- qui favorise l'implication du jeune, de ses parents et des ressources du milieu...
- dans le cadre d'une intervention planifiée, rigoureuse, continue, complémentaire, intensive, sécuritaire, en contexte d'autorité, confidentielle...
- en collaboration étroite avec des ressources de type familial, le réseau sociosanitaire, le milieu scolaire, la justice, les organismes communautaires...
- par du personnel disponible, compétent, engagé, qui partage des valeurs communes, supporté par une équipe de gestion qui s'assure de la qualité des interventions et de l'atteinte des résultats...
- qui soutient les personnes et favorise leur mobilisation, leur développement dans les équipes de travail...
- dans un établissement qui propose une allocation optimale des ressources dans le cadre budgétaire disponible, qui favorise une reddition de comptes régulière et...
- qui s'inscrit dans un cadre universitaire, de recherche, d'enseignement et de diffusion de connaissances. »

## LE JEUNE AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

## 04 FAITS SAILLANTS

### PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Les travaux d'élaboration d'une planification stratégique pour la période 2009-2014 sont tout compte fait parachevés. La direction a réalisé une analyse approfondie des enjeux concernant notre clientèle, nos ressources, nos partenaires et a établi des priorités pour les cinq prochaines années. Le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ-IU) souhaite être en mesure de s'adapter aux nouveaux défis qui lui sont offerts tout en poursuivant son ambition d'être et de demeurer une organisation de choix, au service de sa clientèle, proactive dans sa communauté avec du personnel compétent et mobilisé.

### DÉMARCHE SUR LES VALEURS ET L'ÉTHIQUE

En début d'année 2009, avec le soutien de l'Institut québécois d'éthique appliquée et en collaboration avec les membres de notre personnel, une réflexion globale sur notre identité organisationnelle s'est amorcée afin de redéfinir les valeurs et les principes devant guider nos actions. De nouveaux défis se posent à notre organisation, issus notamment des besoins de notre clientèle, des nouvelles connaissances cliniques, des attentes de la société, des changements législatifs et des changements au sein de notre personnel. Nous souhaitons par ce processus mieux arrimer les valeurs de notre établissement avec la vision d'une organisation performante centrée sur l'amélioration continue de la qualité de nos services. Dans les prochains mois, une diffusion et une démarche d'appropriation s'effectueront auprès du personnel.

### DÉMARCHE D'AGRÉMENT

Nous avons complété notre démarche d'autoévaluation et avons obtenu en janvier 2009, pour une troisième fois, une certification du Conseil québécois d'agrément. Tous les secteurs de notre établissement y ont contribué et les résultats sont très positifs. La qualité, la rigueur, la transparence et le professionnalisme de notre démarche ont été soulignés. Le processus d'amélioration continue demeure bien vivant et des mesures sont déjà définies visant à répondre aux recommandations faites s'appliquant à l'ensemble des directions de notre établissement.

### RÉSEAU UNIVERSITAIRE INTÉGRÉ JEUNESSE (RUIJ)

Le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire s'est joint au Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

pour la mise sur pied, en février 2009, du Réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ) en vue d'élargir le rayonnement de leur mission universitaire respective. Le RUIJ se veut un réseau de connaissances, de meilleures pratiques et d'experts pour répondre aux besoins des intervenants jeunesse des centres jeunesse et des centres de santé et de services sociaux liés à leur mission de service dans le cadre du programme «Jeunes en difficulté». Les modalités de fonctionnement et ses sphères d'activité sont en voie d'être précisées.

### LES RESSOURCES HUMAINES

Le comité de direction a accepté, en décembre dernier, de s'engager dans le programme de certification «Entreprise en santé» basé sur la norme *Prévention, promotion et pratiques organisationnelles favorables à la santé en milieu de travail* du Bureau de normalisation du Québec. Le plan d'action de la norme touche spécifiquement quatre sphères d'activité qui ont un impact significatif sur la santé du personnel: les habitudes de vie, l'équilibre travail et vie personnelle, l'environnement de travail et les pratiques de gestion. Cette démarche est majeure et s'échelonne sur quelques années.

En réponse aux pénuries de main-d'œuvre, plusieurs dossiers sont enclenchés:

- l'appréciation de la contribution du personnel;
- la bonification du programme d'accueil, d'intégration et de formation des nouveaux employés;
- de nouvelles stratégies de dotation;
- l'augmentation du nombre de stagiaires et l'amélioration des modalités d'accompagnement;
- et la mise en place du programme de mentorat pour les nouveaux cadres et ceux de la relève.

### POLITIQUE-CADRE SUR L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SERVICES

La diffusion de la politique-cadre sur l'amélioration continue de la qualité des services s'est poursuivie au sein de notre établissement et constitue la toile de fond de l'ensemble des analyses et des actions réalisées afin d'améliorer la qualité des services. L'appropriation par les équipes se poursuivra au cours de la prochaine année.

### SANTÉ MENTALE

La mise en place de l'offre de service (basée sur l'intervention précoce, les meilleures pratiques et l'individualisation de l'intervention) s'est concrétisée par:

- la transformation de deux unités de réadaptation et d'un foyer de groupe en ressources spécialisées d'hébergement et de réadaptation;
- la désignation de 16 intervenants sociaux responsables de charges de cas spécialisées en santé mentale;
- la création d'une équipe de soutien clinique composée d'un infirmier, d'une psychologue et d'une psychoéducatrice.

Dans le cadre d'une recherche-action, la programmation de l'offre de service en santé mentale s'est précisée, et ce, avec la participation de tous les acteurs concernés. L'arrimage avec les différents services en place, tels que l'équipe deuxième niveau suicide/santé mentale, se concrétise et assure le déploiement des services en santé mentale tout au long de notre trajectoire de services et également avec les partenaires du réseau. La formation sur la valorisation des rôles sociaux est amorcée et se poursuivra au cours de la prochaine année.

### PROSTITUTION JUVÉNILE

Le 4 novembre dernier, en présence des partenaires et des médias, avait lieu au CJQ-IU le lancement du «Guide de prévention et d'intervention en matière de prostitution juvénile», projet initié par le CJQ-IU. Ce guide a été réalisé par la Table de concertation régionale sur la prostitution juvénile, sous la supervision du CJQ-IU. Il vise principalement à aider les intervenants du CJQ-IU, des centres de santé et de services sociaux, du Service de police de la Ville de Québec, du milieu communautaire et des commissions scolaires de la région de Québec à prendre conscience des réalités et des enjeux reliés au monde de la prostitution juvénile. Il s'adresse aux intervenants qui désirent comprendre le phénomène de l'exploitation sexuelle et orienter leur intervention vers une action toujours plus pertinente et concertée pour aider les jeunes qui se trouvent dans une telle situation. Au CJQ-IU, des formations ont débuté et se poursuivront au cours de la prochaine année. Les retombées médiatiques sont importantes et

## 05 FAITS SAILLANTS



l'intérêt porté à ce guide dépasse largement les prévisions. Le projet est actuellement finaliste dans la catégorie Partenariat aux Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux pour la région de la Capitale-Nationale.

### PROGRAMME INDIVIDUALISÉ D'INTERVENTION INTENSIVE AU CENTRE DE SERVICES EXTERNES

Ce programme mis en place en 2007-2008 offre aux adolescentes un lieu physique qui assure leur protection et leur donne accès à une programmation diversifiée de réadaptation, adaptée à leurs besoins. Les résultats positifs découlant de l'évaluation de ce programme ont mené le CJQ-IU à l'offrir en 2008-2009 aux adolescents. Le programme est offert 7 jours sur 7, de jour et de soir, sans possibilité d'hébergement. Soixante-quinze jeunes ont bénéficié du service comme solution de rechange au placement, et ce, en collaboration avec leur milieu familial.

### CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LES SERVICES EXTERNES

Un groupe de travail a été mis sur pied pour revoir le cadre de référence et l'offre de service de réadaptation externe afin de proposer une nouvelle vision de la dispensation des services. Les travaux et les réflexions sur le cadre de référence adapté et sa nouvelle offre de service comportent des changements dans l'organisation des services et une journée d'appropriation a été offerte à l'ensemble des éducateurs externes.

### CADRE DE RÉFÉRENCE À L'APPLICATION DES MESURES

Le lancement du cadre de référence à l'application des mesures a été réalisé le 7 octobre dernier auprès des intervenants psychosociaux des deux directions sous-régionales de Québec-Sud et Québec-Nord, Portneuf et Charlevoix. Son déploiement s'est effectué à travers des activités intégrées dans les réunions d'équipe et par son utilisation au cœur des supervisions. Le cadre de référence vient baliser les pratiques à l'étape de l'application des mesures:

- en définissant des standards précis autour d'orientations claires;
- en facilitant la reddition de compte et en visant une qualité des services qui se traduira par des interventions intensives et efficaces favorisant l'évolution des jeunes et des familles;
- en étant un outil utile tant à la pratique clinique qu'au niveau de la gestion.

Le cadre de référence sera appliqué dans l'ensemble des centres jeunesse du Québec.

### GUIDE DE PRATIQUE DESTINÉ AUX INTERVENANTS DES RESSOURCES DE TYPE FAMILIAL

La Direction de l'hébergement dans la communauté et la Direction du développement de la pratique professionnelle et des affaires universitaires se sont associées à la Direction des services en communauté des Centres jeunesse Chaudière-Appalaches pour produire le «Guide de pratique destiné aux intervenants des ressources de type familial». Le guide a été réalisé dans une perspective de formalisation du suivi professionnel offert aux familles d'accueil, lesquelles jouent un rôle important auprès d'enfants en difficulté. L'élaboration du guide est le fruit de la collaboration entre les deux centres jeunesse, plusieurs associations régionales, des représentants des familles d'accueil ainsi que l'équipe d'animation scientifique du CJQ-IU. Le lancement se fera le 23 septembre 2009.

### BONIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICE DANS LES FOYERS DE GROUPE

Dans un souci constant d'adapter son offre de service aux besoins évolutifs de la clientèle et de répondre aux nouvelles dispositions législatives, le CJQ-IU a revu graduellement son offre de service de réadaptation. En regard des foyers de groupe, différentes réflexions, dont celle sur la continuité clinique, convergent vers la nécessité d'harmoniser les pratiques et de revoir l'organisation du travail afin d'assurer une meilleure stabilité et continuité. En conséquence, un investissement récurrent de 660 000\$, à compter de 2009-2010, permettra l'ouverture de tous les foyers de groupe la fin de semaine et l'ajout de 30 heures/semaine pour chaque foyer.

## 06 FAITS SAILLANTS

### PROJET « JEUNES-PARENTS » AVEC LES PARTENAIRES

Ce projet de concertation, en place depuis septembre dernier, vise à offrir à des parents de jeunes enfants de 0 à 5 ans des services spécialisés en dépendance (alcool, drogues, jeux) en donnant un accès prioritaire aux services d'évaluation et de suivi thérapeutique. Une place d'hébergement mère-enfant et père-enfant est prévue dans le cadre de ce projet expérimental d'une année. Le Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve (CRUV) pilote ce projet et offre un soutien clinique aux partenaires du projet, soit le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire et la Cour du Québec – Chambre de la jeunesse. Une quarantaine d'intervenants ont bénéficié de la formation offerte par le CRUV et portant sur une philosophie d'intervention visant la réduction des méfaits. Depuis septembre dernier, on dénombre 25 références dans le projet « Jeunes-Parents » par le CIQ-IU.

### RECOURS À L'HÉBERGEMENT EN UNITÉ D'ENCADREMENT INTENSIF

Au cours de la dernière année, 112 rencontres initiales ont été réalisées, dont 95 recours ont été autorisés et 17 ont été refusés. Pour l'ensemble des rencontres, près de 410 personnes ont été rencontrées, tel que prévu à notre protocole. Aucune plainte ou contestation de cette mesure n'a été portée devant le Tribunal ou au commissaire local aux plaintes et à la qualité des services. La majorité des problématiques pour lesquelles les recours ont été autorisés sont la fugue (dans 95 % des situations) et la consommation problématique de drogues (dans 71 % des cas). La durée moyenne de séjour est de 30 jours.

### PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES

Depuis l'automne 2008, deux nouvelles éducatrices se sont jointes à l'équipe existante du Programme qualification des jeunes (PQJ) nous permettant maintenant d'offrir des services d'accompagnement vers la vie adulte et la qualification en vue d'une insertion socioprofessionnelle à 40 jeunes du CIQ-IU. Le suivi auprès des jeunes admissibles débute à compter de 16 ans, et ce, jusqu'à l'atteinte de leurs 19 ans.

### PARTENARIAT FRANCE-QUÉBEC

Des représentants du CIQ-IU ont participé à titre de conférenciers à un colloque international à St-Malo en France au printemps dernier. Parmi les thèmes abordés, on retrouve la question du suicide, l'approche de médiation, la réussite éducative, la santé mentale. Des échanges ont également eu lieu avec les représentants de quatre Instituts régionaux de travail social qui ont conduit à une entente de collaboration et de réciprocité. Ce partenariat se poursuit sous le principe d'échange d'expertises dans le cadre de formations et de projets particuliers.

### LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le comité de direction a adopté une politique environnementale et entériné la création d'un comité vert formé de représentants de chaque direction. Le but : mettre en œuvre des pratiques écologiques visant la protection de l'environnement dans le milieu de travail et soutenir le personnel dans leurs actions et initiatives environnementales (individuelles et de groupe).

### LES RÉALLOCATIONS BUDGÉTAIRES

Afin d'être en mesure d'adapter ses services pour répondre aux besoins évolutifs de la clientèle, le CIQ-IU évalue régulièrement ses priorités budgétaires afin de réallouer les ressources lorsque nécessaire. Au cours de la dernière année, cet exercice a permis l'ouverture de quatre postes d'intervenants psychosociaux pour diminuer la charge de cas, l'ajout de quatre postes à demi-temps pour supporter les activités de formation du personnel, le financement récurrent d'une unité de réadaptation à L'Escale et la création d'un poste cadre pour la réadaptation par le travail et le bénévolat.

## 07 LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Simon Lemay**, population, président  
**Claire Salman**, comité des usagers, vice-présidente  
**Philippe Bordeleau**, coopté, trésorier  
**Jacques Laforest**, directeur général, secrétaire

**Frédéric Albert**, conseil multidisciplinaire  
**André Beaudoin**, désigné par le ministre  
**François Blais**, Université Laval  
**Mireille Carpentier**, personnel non clinique  
**Jean-François Côté**, population  
**Julie Desrosiers**, Université Laval  
**Josée Dumas**, population  
Poste vacant, Fondation  
**Andrée Laberge**, conseil multidisciplinaire

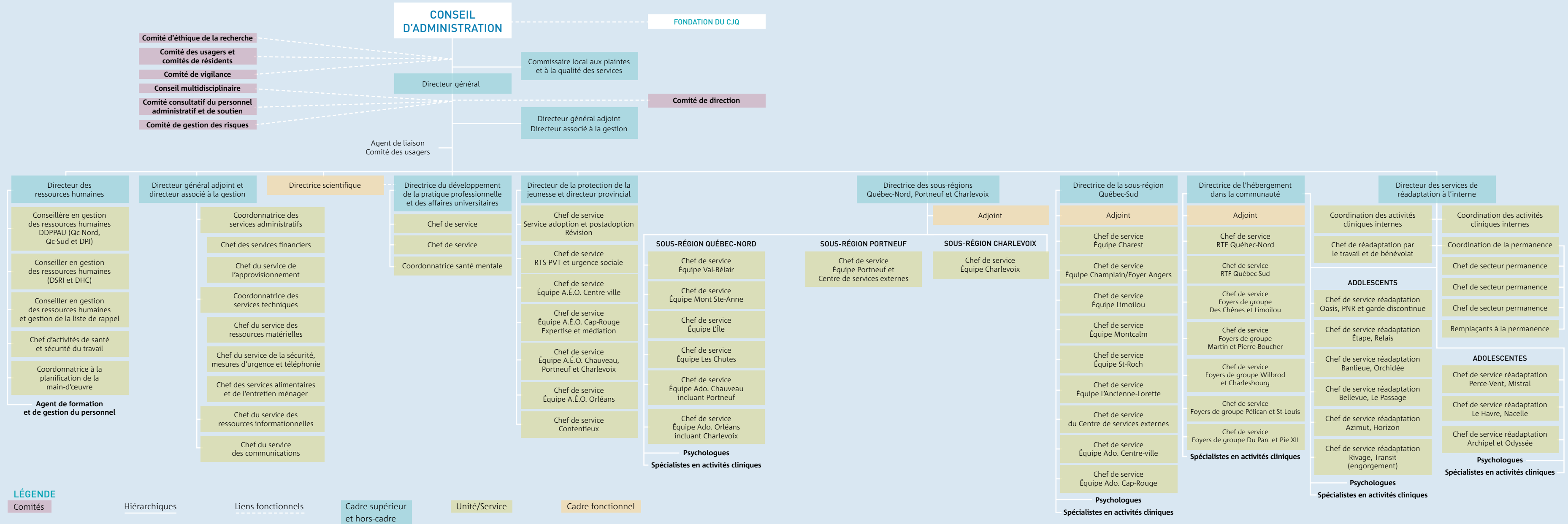
**Germain Laurendeau**, coopté  
**Nancy Pilote**, population  
**Yvon Pinard**, comité des usagers  
**Martin-Guy Trépanier**, désigné par l'Agence  
**Monique Weaner**, conseil multidisciplinaire  
Poste vacant, désignation par l'Agence

1<sup>RE</sup> RANGÉE **Josée Dumas, Simon Lemay, Jacques Laforest, Nancy Pilote**

2<sup>E</sup> RANGÉE **Martin-Guy Trépanier, André Beaudoin, Germain Laurendeau, Frédéric Albert, Monique Weaner, Yvon Pinard, Mireille Carpentier, François Blais, Philippe Bordeleau**

ABSENTS **Jean-François Côté, Julie Desrosiers, Andrée Laberge, Claire Salman**

Crédit photographique : Frédéric Lavoie



# 10

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS AU CJQ-IU

GROUPE	TC	TCT	TP	TPT	TOTAL
Cadres	75	1	—	—	76
Syndicables mais non syndiqués (SNS)	14	—	—	28*	42
Soins infirmiers	4	—	3	2	9
Paratechniques, services auxiliaires et de métiers	76	—	38	62	176
Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	105	2	12	11	130
Techniciens et professionnels des services sociaux	388	25	77	240	730
<b>TOTAL</b>	<b>662</b>	<b>28</b>	<b>130</b>	<b>343</b>	<b>1 163</b>

\* Ces 28 personnes travaillent à la mission universitaire

### LÉGENDE

TC : temps complet

TCT : temps complet temporaire

TP : temps partiel

TPT : temps partiel temporaire

# 11



# 12

## INFORMATION SUR LA CLIENTÈLE

	JEUNES AYANT REÇU DES SERVICES LPJ*	JEUNES AYANT REÇU DES SERVICES LSJPA*	SIGNALEMENTS RETENUS	JEUNES PRIS EN CHARGE À L'APPLICATION DES MESURES	PLACEMENTS EN CENTRES DE RÉADAPTATION	PLACEMENTS EN FOYERS DE GROUPE	PLACEMENTS EN RESSOURCES DE TYPE FAMILIAL
			au 31 mars	Nombre d'usagers différents			
<b>QUÉBEC-NORD 2008-2009</b>	2819	493	1099	615	237	71	377
<b>2007-2008</b>	2947	478	1546	622	276	82	416
<b>PORTNEUF 2008-2009</b>	510	118	230	93	43	9	56
<b>2007-2008</b>	472	110	252	92	39	7	62
<b>CHARLEVOIX 2008-2009</b>	254	45	106	71	15	4	47
<b>2007-2008</b>	260	68	156	65	23	2	47
<b>QUÉBEC-SUD 2008-2009</b>	2623	385	1021	718	213	92	512
<b>2007-2008</b>	2736	368	1349	706	246	81	540
<b>EXTÉRIEUR 2008-2009</b>	361	45	103	142	54	21	150
<b>2007-2008</b>	626	39	136	138	54	13	161
<b>TOTAL 2008-2009 ①</b>	<b>6567</b>	<b>1086</b>	<b>2559 ②</b>	<b>1639 ③</b>	<b>562 ④</b>	<b>197 ④</b>	<b>1142 ④</b>
<b>2007-2008</b>	<b>7041</b>	<b>1063</b>	<b>3439</b>	<b>1623</b>	<b>638</b>	<b>185</b>	<b>1226</b>

### NOUS CONSTATONS :

- ① une baisse de 6,8 % du nombre de jeunes ayant reçu des services en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;
- ② une baisse significative de 25,6 % des signalements retenus. Le taux de rétention des signalements pour 2008-2009 est de 40 % comparativement à 50 % en 2007-2008;

③ une stabilité du nombre d'enfants pris en charge à l'application des mesures au 31 mars de chaque année (en regard des jeunes pris en charge à l'application des mesures, 82 % l'étaient en raison de mesures ordonnées au 31 mars 2009 [1348] et 79 % au 31 mars 2008 [1175]);

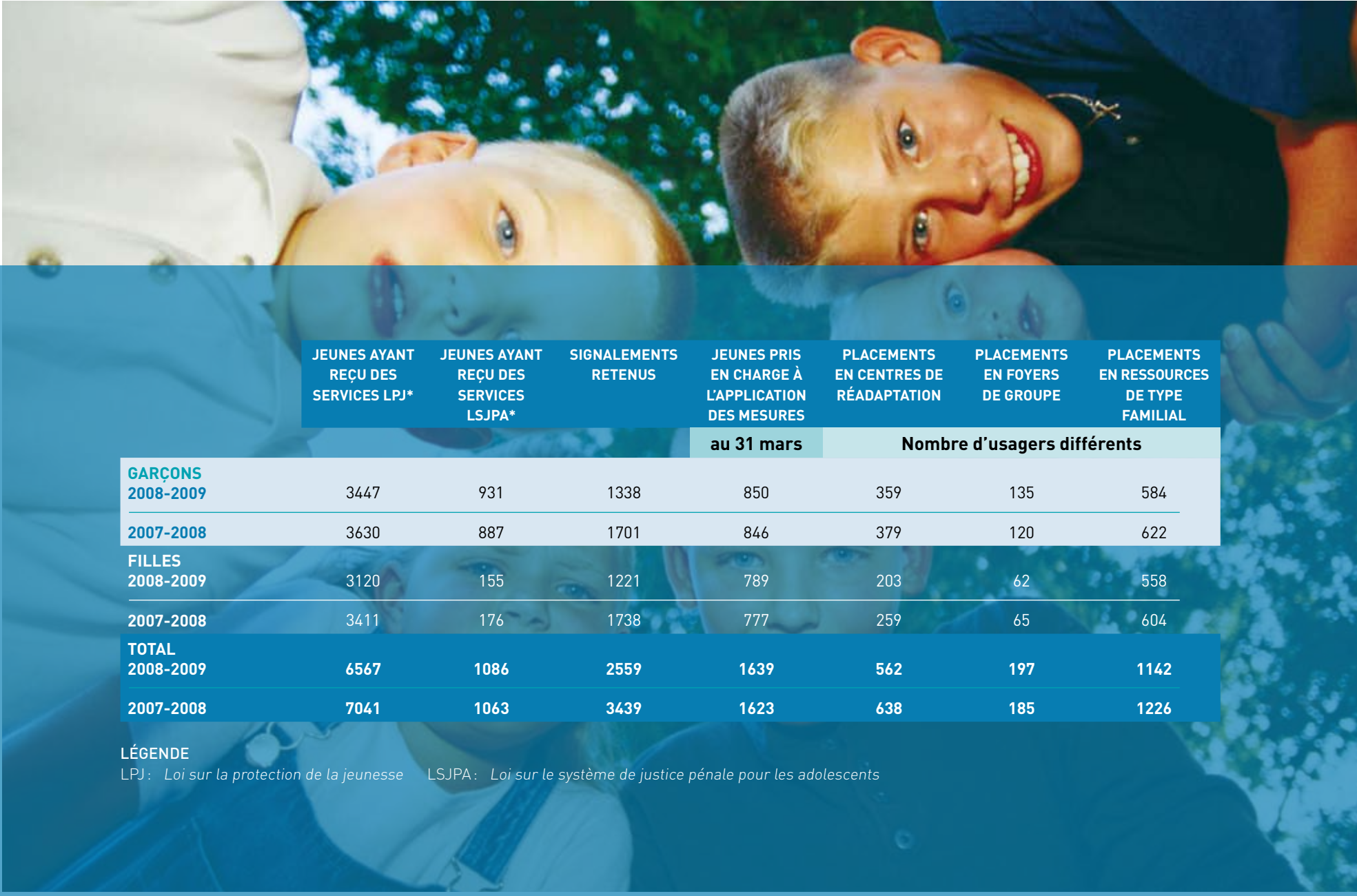
④ une diminution du nombre d'enfants placés en centres de réadaptation et en ressources de type familial et une légère augmentation en foyers de groupe.

### LÉGENDE

LPJ: *Loi sur la protection de la jeunesse* LSJPA: *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*

# 13

## NOMBRE DE JEUNES RÉPARTIS SELON LE SEXE



	JEUNES AYANT REÇU DES SERVICES LPJ*	JEUNES AYANT REÇU DES SERVICES LSJPA*	SIGNALEMENTS RETENUS	JEUNES PRIS EN CHARGE À L'APPLICATION DES MESURES	PLACEMENTS EN CENTRES DE RÉADAPTATION	PLACEMENTS EN FOYERS DE GROUPE	PLACEMENTS EN RESSOURCES DE TYPE FAMILIAL
			au 31 mars	Nombre d'usagers différents			
<b>GARÇONS 2008-2009</b>	3447	931	1338	850	359	135	584
<b>2007-2008</b>	3630	887	1701	846	379	120	622
<b>FILLES 2008-2009</b>	3120	155	1221	789	203	62	558
<b>2007-2008</b>	3411	176	1738	777	259	65	604
<b>TOTAL 2008-2009</b>	<b>6567</b>	<b>1086</b>	<b>2559</b>	<b>1639</b>	<b>562</b>	<b>197</b>	<b>1142</b>
<b>2007-2008</b>	<b>7041</b>	<b>1063</b>	<b>3439</b>	<b>1623</b>	<b>638</b>	<b>185</b>	<b>1226</b>

**LÉGENDE**  
 LPJ: *Loi sur la protection de la jeunesse* LSJPA: *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*

14

NOMBRE DE JEUNES RÉPARTIS SELON L'ÂGE

	JEUNES AYANT REÇU DES SERVICES LPJ*	JEUNES AYANT REÇU DES SERVICES LSJPA*	SIGNALEMENTS RETENUS	JEUNES PRIS EN CHARGE À L'APPLICATION DES MESURES	PLACEMENTS EN CENTRES DE RÉADAPTATION	PLACEMENTS EN FOYERS DE GROUPE	PLACEMENTS EN RESSOURCES DE TYPE FAMILIAL
				au 31 mars	Nombre d'usagers différents		
<b>0-5 ANS</b>							
<b>2008-2009</b>	1546	—	733	330	—	—	208
<b>2007-2008</b>	1543	—	910	344	—	—	226
<b>6-13 ANS</b>							
<b>2008-2009</b>	2847	44	1218	701	61	79	511
<b>2007-2008</b>	3059	46	1625	668	47	81	527
<b>14-17 ANS</b>							
<b>2008-2009</b>	1884	677	608	603	479	110	356
<b>2007-2008</b>	2138	706	904	606	543	101	400
<b>18 ANS ET +</b>							
<b>2008-2009</b>	290	365	—	5	22	8	67
<b>2007-2008</b>	301	311	—	5	48	3	73
<b>TOTAL</b>							
<b>2008-2009</b>	<b>6567</b>	<b>1086</b>	<b>2559</b>	<b>1639</b>	<b>562</b>	<b>197</b>	<b>1142</b>
<b>2007-2008</b>	<b>7041</b>	<b>1063</b>	<b>3439</b>	<b>1623</b>	<b>638</b>	<b>185</b>	<b>1226</b>

## LÉGENDE

LPJ: Loi sur la protection de la jeunesse LSJPA: Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

15

SIGNALEMENTS RETENUS PAR PROBLÉMATIQUES ET SOUS-RÉGIONS

	ABANDON	ABUS PHYSIQUE	ABUS SEXUEL	MAUVAIS TRAITEMENTS PSYCHOLOGIQUES	NÉGLIGENCE	TROUBLES DE COMPORTEMENT	TOTAL
<b>QUÉBEC-NORD</b>							
<b>2008-2009</b>	7	192	84	142	505	169	<b>1099</b>
<b>2007-2008</b>	10	390	136	127	608	275	<b>1546</b>
<b>PORTNEUF</b>							
<b>2008-2009</b>	—	38	23	44	95	30	<b>230</b>
<b>2007-2008</b>	—	57	24	22	115	34	<b>252</b>
<b>CHARLEVOIX</b>							
<b>2008-2009</b>	—	13	10	8	62	13	<b>106</b>
<b>2007-2008</b>	—	38	12	19	64	23	<b>156</b>
<b>QUÉBEC-SUD</b>							
<b>2008-2009</b>	4	192	60	139	506	120	<b>1021</b>
<b>2007-2008</b>	2	337	123	121	577	189	<b>1349</b>
<b>EXTÉRIEUR</b>							
<b>2008-2009</b>	—	25	5	4	61	8	<b>103</b>
<b>2007-2008</b>	4	16	27	12	72	5	<b>136</b>
<b>TOTAL</b>							
<b>2008-2009</b>	<b>11</b>	<b>460</b>	<b>182</b>	<b>337</b>	<b>1229</b>	<b>340</b>	<b>2559</b>
<b>%</b>	<b>0,4 %</b>	<b>18 %</b>	<b>7,1 %</b>	<b>13,2 %</b>	<b>48 %</b>	<b>13,3 %</b>	<b>100 %</b>
<b>2007-2008</b>	<b>16</b>	<b>838</b>	<b>322</b>	<b>301</b>	<b>1436</b>	<b>526</b>	<b>3439</b>
<b>%</b>	<b>0,3 %</b>	<b>24,4 %</b>	<b>9,4 %</b>	<b>8,8 %</b>	<b>41,8 %</b>	<b>15,3 %</b>	<b>100 %</b>

Le total des signalements retenus a baissé de 25,6 % en 2008-2009. Cependant, nous notons une augmentation du pourcentage des signalements retenus pour mauvais traitements psychologiques et pour négligence.

	2008-2009	2007-2008
<b>ÉVALUATIONS TERMINÉES</b>	2496	2710
<b>TAUX DE COMPROMISSION</b>	914 (36,6 %)	913 (34 %)

ADOPTION/POSTADOPTION, EXPERTISE ET MÉDIATION

	2008-2009	2007-2008
<b>ADOPTIONS RÉGULIÈRES</b>	27	22
<b>ADOPTIONS INTERNATIONALES</b>	23	37
<b>ANTÉCÉDENTS ET RETROUVAILLES</b>		
Personnes ayant reçu leurs antécédents	157	247
Personnes ayant vécu une mise en contact	67	99
<b>EXPERTISES PSYCHOSOCIALES TERMINÉES</b>	118	100



# 18

## COMITÉS ET CONSEILS

### CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE

Le conseil multidisciplinaire, au cours de l'année 2008-2009, a poursuivi son implication dans l'amélioration de la qualité des services, notamment par sa collaboration dans différents comités consultatifs, groupes de travail et particulièrement dans le cadre de la démarche d'agrément. Un comité de pairs a également été formé afin de consulter les membres en ce qui a trait au développement de la pratique professionnelle. Une réflexion est d'ailleurs amorcée afin d'accroître la contribution du conseil au développement de la pratique, en plus des activités favorisant l'enrichissement professionnel qu'il organise. Deux journées d'échanges professionnels comprenant cinq conférences et regroupant 355 participants ont été tenues dans la dernière année. Quatre autres conférences ont été offertes à l'occasion de déjeuners auxquels ont participé 370 personnes.

### COMITÉ DE VIGILANCE

Un premier bilan de ce comité en regard de la qualité des services dans notre établissement a permis l'an dernier de dégager des cibles d'amélioration à privilégier pour l'année 2008-2009. Ainsi, une attention particulière a été portée à l'amélioration de l'information à transmettre aux parents ainsi qu'à la qualité des informations contenues au dossier de l'utilisateur, dans le but de favoriser la continuité clinique et informationnelle. Au cours de la dernière année, le soutien aux nouveaux employés fut également une priorité qui s'est traduite par de la formation et un accompagnement accru et continu. Le tout a permis de favoriser l'intégration des nouveaux employés et leur appropriation d'un savoir, savoir-faire et savoir-être essentiels à une prestation de services de qualité.

### COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE LA RECHERCHE

Le comité d'éthique et de la recherche s'est cette année doté d'un plan de travail en lien avec le plan d'action ministériel en éthique. Au cours de l'année, il a examiné 21 projets et délivré 20 nouveaux certificats de conformité éthique. Il effectue aussi le suivi de plus de 40 projets actuellement en cours. Une hausse des projets soumis est d'ailleurs à prévoir, suivant l'implantation du Réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ) par le biais duquel un certain nombre de centres jeunesse concluront une entente avec le CIQ-IU afin qu'il procède à l'examen éthique de leurs projets de recherche.

### COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Au cours de la dernière année, le nombre d'incidents/accidents déclarés dans notre établissement a connu une hausse, passant de 354 à 419. En ce qui concerne les événements accidentels, ce sont les blessures corporelles subies lors d'activités de loisir, de sport ou d'autres activités de la vie quotidienne qui surviennent le plus fréquemment. Pour ce qui est des incidents, les événements en lien avec la médication sont prédominants. Le comité de vigilance propose d'ailleurs des mesures pour pallier aux oublis de médication. Le comité de gestion des risques souligne également l'importance d'informer les parents de tout événement concernant un usager dans le cadre de l'application de la prestation sécuritaire de services. Des recommandations faites en cours d'année par ce comité, 98 % ont été réalisées à ce jour. Enfin, un nouvel outil informatisé pour la saisie des données concernant la prestation sécuritaire de services a été implanté. La promotion de la clarté et de l'importance des déclarations des incidents/accidents demeure un moyen privilégié de contribuer à l'amélioration de la qualité des services.

### COMITÉ DES USAGERS ET COMITÉS DE RÉSIDENTS

En collaboration avec la Direction des services de réadaptation à l'interne, le comité des usagers a mis en place les moyens pour favoriser le retour en force des comités de résidents à L'Escale et au Gouvernail. Des élections ont été tenues dans chaque unité afin d'élire leur représentant. À raison d'une rencontre par mois, les élus discutent de sujets visant à améliorer la qualité des conditions de vie. En collaboration avec les responsables de leur comité, ils exercent la responsabilité d'informer l'ensemble des résidents de leurs droits individuels et collectifs, de leurs obligations et de défendre ceux-ci, si nécessaire.

Le comité des usagers a consolidé avec les directions clientèles de l'établissement un certain nombre de mesures afin de rejoindre le plus grand nombre d'utilisateurs possible dans le but de les informer :

- visite de l'agent de liaison dans les foyers de groupe;
- lettre aux familles d'accueil et aux jeunes de plus de 14 ans hébergés dans nos services;
- mise en place de comités de résidents.

Le comité des usagers a amorcé une démarche afin de parfaire ses modes d'accompagnement en procédant à l'élaboration d'un guide de pratique devant paraître en 2010.

### COMITÉ CONSULTATIF DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DE SOUTIEN (CCPAS)

L'exécutif du CCPAS participe régulièrement à plusieurs comités de l'établissement, en plus de produire l'INFO CCPAS, « *Se connaître* ». De plus, au cours de la dernière année, l'exécutif :

- s'est affairé principalement à planifier la rencontre annuelle ainsi que la Semaine du personnel administratif et de soutien.
- a consulté ses membres sur leurs besoins en matière de formation et sur la qualité des rencontres d'équipe.
- a participé à la rencontre provinciale des CCPAS tenue à Québec.

# 19

## TRAITEMENT DES PLAINTES



Le traitement des plaintes et des insatisfactions des usagers témoigne de l'importance accordée au respect de leurs droits et à leur satisfaction en regard des services dispensés par le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.

En cours d'année 2008-2009, 69 plaintes ont été examinées par le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, tenant compte des dispositions prévues par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Un certain nombre d'entre elles ont donné lieu à des mesures correctives et à des recommandations qui ont toutes été appliquées par les autorités de l'établissement. Le commissaire est aussi intervenu de sa propre initiative dans cinq situations et fourni assistance aux usagers à plus de 40 reprises.

Une importance particulière a aussi été accordée cette année à la promotion du régime d'examen des plaintes au sein de l'établissement. Plus de 40 groupes et équipes de travail ont été rejoints. Afin d'en favoriser la promotion, des affiches et des dépliants ont également été mis à la disposition des usagers dans toutes les installations de l'établissement.

# 20

## ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ

Le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire a terminé l'année financière avec un surplus budgétaire tout en assurant la mise en œuvre des priorités du Ministre dans le cadre de sa mission et de son rôle prévu à l'organisation des services.

### RATIO ENTRE LE NOMBRE D'HEURES EN ASSURANCE-SALAIRE ET LE NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES

	CIBLE FIXÉE	RÉEL ATTEINT
2008-2009	4,50	5,69
2007-2008	4,50	3,56

### DÉLAI MOYEN D'ATTENTE À L'ÉVALUATION À LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

	CIBLE FIXÉE MSSS 2010	CIBLE FIXÉE	RÉEL ATTEINT
2008-2009	12 jours/calendrier	8,12	9,0
2007-2008	12 jours/calendrier	8,49	8,12

Pour 2008-2009, la cible pour le délai moyen d'attente à l'évaluation à la Protection de la jeunesse de 8,12 jours n'a pas été atteinte, car elle était de 9,0 jours. Cependant, il faut tenir compte que le délai de 9,0 jours, comme les années antérieures, est bien inférieur à la cible fixée pour 2010 par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour tous les centres jeunesse, qui est de 12 jours/calendrier.

### DÉLAI MOYEN D'ATTENTE À L'APPLICATION DES MESURES EN PROTECTION DE LA JEUNESSE

	CIBLE FIXÉE MSSS 2010	CIBLE FIXÉE	RÉEL ATTEINT
2008-2009	30 jours/calendrier	7,56	6,94
2007-2008	30 jours/calendrier	14,93	7,56

### DÉLAI MOYEN ENTRE L'ORDONNANCE ET LA PRISE EN CHARGE PAR LE DÉLÉGUÉ À LA JEUNESSE EN VERTU DE LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR ADOLESCENTS (LSJPA)

	CIBLE FIXÉE MSSS 2010	CIBLE FIXÉE	RÉEL ATTEINT
2008-2009	14 jours/calendrier	12,18	10,81
2007-2008	14 jours/calendrier	14	12,18

### TAUX DE NOUVEAUX PLACEMENTS EN CENTRE JEUNESSE

	CIBLE FIXÉE MSSS 2010	CIBLE FIXÉE	RÉEL ATTEINT
2008-2009	7 placements/1000 jeunes	7,0	5,63
2007-2008	7 placements/1000 jeunes	7,09	5,85

# 21

## RÉSULTATS FINANCIERS

	2008-2009	2007-2008		2008-2009	2007-2008
<b>REVENUS</b>			<b>ACTIFS</b>		
Régie régionale de la santé et des services sociaux	<b>79 343 940,00</b>	76 081 946,00	Encaisse	<b>6 654 239,00</b>	4 645 384,00
Autres revenus	<b>6 118 010,00</b>	7 565 686,00	Débiteurs - RRSS	<b>283 116,00</b>	649 307,00
<b>TOTAL</b>	<b>85 461 950,00</b>	83 647 632,00	Débiteurs - Autres	<b>1 036 764,00</b>	1 212 949,00
<b>CHARGES</b>			Charges payées d'avance	<b>236 778,00</b>	223 354,00
Salaires	<b>41 034 808,00</b>	38 643 062,00	Stocks	<b>31 897,00</b>	14 213,00
Avantages sociaux	<b>10 573 018,00</b>	10 545 756,00	Créance interfonds	—	554 924,00
Charges sociales	<b>5 913 215,00</b>	5 690 672,00	Subvention à recevoir réf. comptable	<b>7 105 275,00</b>	—
Services administratifs	<b>2 888 728,00</b>	2 551 231,00	Autres	<b>529 749,00</b>	704 173,00
Harmonisation comptable	<b>369 071,00</b>	—	<b>TOTAL</b>	<b>15 877 818,00</b>	8 004 304,00
Denrées alimentaires	<b>937 231,00</b>	916 040,00	<b>PASSIF</b>		
Entretien des installations	<b>1 338 772,00</b>	3 274 543,00	Créditeurs	<b>13 231 695,00</b>	5 692 382,00
Transport des enfants	<b>1 106 487,00</b>	1 058 947,00	Interfonds	<b>86 195,00</b>	—
Déplacement du personnel	<b>1 173 683,00</b>	1 082 460,00	Revenus reportés	<b>709 882,00</b>	518 203,00
Location de locaux	<b>3 292 830,00</b>	3 961 971,00	Autres	<b>438 038,00</b>	530 882,00
Ressources de type familial allocations	<b>11 938 112,00</b>	11 651 360,00	<b>TOTAL</b>	<b>14 465 810,00</b>	6 741 467,00
Autres	<b>2 758 578,00</b>	3 486 443,00	<b>SOLDE DE FONDS</b>	<b>1 412 008,00</b>	1 262 837,00
Contributions au fonds d'immobilisation	<b>1 641 476,00</b>	—	<b>TOTAL PASSIF ET SOLDE DE FONDS</b>	<b>15 877 818,00</b>	8 004 304,00
<b>TOTAL</b>	<b>84 966 009,00</b>	82 862 485,00			
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES</b>	<b>495 941,00</b>	785 147,00			

## LA MISSION UNIVERSITAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT S'ACTUALISE À TRAVERS LES DIFFÉRENTS VOILETS SUIVANTS :

### RECHERCHE

Notre équipe de chercheurs est composée de quatre chercheurs d'établissement, 10 chercheurs du Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR – partenaire dans l'accomplissement de notre mission universitaire), de même que plusieurs chercheurs associés. Les travaux réalisés abordent principalement les thèmes suivants :

- L'application et l'évaluation d'une approche consensuelle en protection de la jeunesse;
- L'impact de la *Loi sur la protection de la jeunesse (LPI)* sur les conditions de vie des enfants;
- Le développement d'un programme de formation à l'intervention familiale écosystémique en centre jeunesse et en centre de santé et de services sociaux;
- Les trajectoires de passage à l'âge adulte de jeunes ayant fait l'objet d'une mesure de placement;
- Les points de vue d'enfants et d'adolescents sur les conduites parentales psychologiquement violentes;
- L'évaluation du risque en protection de la jeunesse;
- Le Projet d'évaluation des pratiques (PEP).

### TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Nous avons tenu une 8<sup>e</sup> Journée annuelle de la recherche dédiée au transfert recherche/pratique où neuf ateliers ont été présentés ainsi qu'une conférence illustrant la collaboration essentielle des milieux de recherche et intervenants « terrain » pour l'avancement de la pratique clinique. Le développement des « Fiches express en santé mentale » s'est poursuivi pour soutenir l'intervention au quotidien. Plusieurs projets de recherche, tels que le Projet d'évaluation des pratiques (PEP) et le Projet d'intervention familiale en négligence ont influencé directement la pratique clinique en proposant de nouveaux modèles et processus d'intervention. Ils inspireront les différents travaux en cours en ce qui concerne l'offre de service au CJQ-IU.

### ENSEIGNEMENT

L'établissement contribue au volet enseignement collégial et universitaire, notamment par l'accueil de plusieurs stagiaires. Au cours de l'année 2008-2009, nous avons reçu du secteur universitaire 33 stagiaires de premier cycle en service social, un de troisième cycle en service social, 6 de premier cycle en psychoéducation, 19 internes en psychologie et un étudiant en recherche de troisième cycle en psychologie. Du secteur collégial, nous avons reçu 21 stagiaires en Technique d'éducation spécialisée, 8 en Technique de travail social, 2 en Techniques juridiques et 4 en Techniques d'intervention en délinquance. À cela s'ajoutent 8 stagiaires internationaux en travail social et en éducation spécialisée.

### ÉVALUATION DES PRATIQUES

Les travaux de la seconde cohorte du Projet d'évaluation des pratiques (PEP) vont bon train. Avec le soutien de l'équipe scientifique, trois équipes d'intervenants ont approuvé la recherche autour des thématiques suivantes : l'approche de médiation en protection de la jeunesse, la co-intervention à l'application des mesures et le placement en famille élargie. Les travaux en sont à leur étape finale et, déjà, des changements de pratique s'opèrent. Une réflexion est également amorcée en ce qui concerne l'évaluation de nos pratiques afin d'en préciser les modalités, partant du principe que nous souhaitons pouvoir apprécier davantage la qualité et la portée de nos interventions auprès de la clientèle.



La Fondation du Centre jeunesse de Québec se distingue des autres fondations d'aide à la jeunesse en étant entièrement dédiée aux jeunes et leur famille qui bénéficient ou qui ont bénéficié des services du Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire. Accompagner ces jeunes et les aider à reprendre pied afin qu'ils puissent développer un projet de vie porteur d'espoir et ainsi entrevoir un avenir où ils seront artisans à part entière de la société, telle est la mission qui guide les actions et les engagements de la Fondation tout au cours d'une année.

Afin de réaliser sa mission et d'assurer sa pérennité, la Fondation a amassé cette année :

- 30 747 \$ grâce à la campagne de sollicitation du personnel.
- 19 000 \$ avec la 12<sup>e</sup> édition de l'activité de financement « Valet de stationnement », en partenariat avec Place Ste-Foy.
- 35 000 \$ lors de la tenue de son tournoi de golf qui s'est déroulé cette année sous la présidence d'honneur de monsieur Mario W. Martel, président et chef de la direction de Roche ltée, Groupe-conseil.

Les fonds amassés ont permis à la Fondation de supporter les jeunes et les aider à reprendre pied de diverses façons :

- Plus d'une quarantaine de projets porteurs d'espoirs ont été acceptés en 2008-2009, pour un montant total de 25 000 \$ : cela représente plus du double du montant total de l'exercice précédent. Les projets porteurs d'espoir ont pour but d'appuyer un jeune ou un groupe de jeunes qui bénéficient ou qui ont bénéficié des services du CJQ-IU dans la réalisation d'un projet d'avenir.
- La Fondation a accordé cette année 32 bourses d'études Archibald-Lemieux pour un montant total de 16 850 \$. Ces bourses viennent en aide aux jeunes qui ont reçu ou qui reçoivent des services du CJQ-IU et qui désirent poursuivre des études de niveau collégial, universitaire ou une formation professionnelle.

- La bourse de la Fondation du Centre Jeunesse de Québec et de la Fondation de l'Université du Québec, d'une valeur de 2 000 \$, a été remise en janvier 2009. Cette bourse vient en aide à un étudiant inscrit à temps complet dans le réseau de l'Université du Québec et ayant reçu des services du CJQ-IU.
- Cette année encore, une douzaine de finissants et finissantes du secondaire et du collégial ont reçu un financement pour leur habit ou robe de bal.

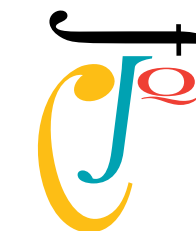
La Fondation se soucie aussi des 0-5 ans et offre des activités de stimulation aux enfants présentant des retards de développement, en collaboration avec l'École de cirque de Québec et la Bibliothèque Gabrielle-Roy. Cette année, ce sont 55 enfants qui ont pu bénéficier de ces activités.

Enfin, la Fondation est également propriétaire de deux maisons d'hébergement, la Maison au pied de la Pente-Douce (garçons) et la Maison des filles. Ces maisons d'hébergement se caractérisent par la tenue d'activités d'apprentissage en lien avec un projet scolaire ou un projet d'emploi, tout cela en vue de favoriser l'intégration des jeunes dans la communauté.

### Membres du conseil d'administration 2008-2009

**Gilles Bégin**  
**Chantal Gosselin**  
**Richard Hawey** (trésorier)  
**Nathalie Joyal**  
**Jacques Laforest** (secrétaire)  
**Dominique Lebel**  
**Simon Lemay**

**Bruno Lepage** (président)  
**Evan Price**  
**Karine Primard**  
**Mélanie Tremblay**  
**Carl Viel**  
**Monique Weaner**



FONDATION  
DU CENTRE  
JEUNESSE  
DE QUÉBEC



## LETTRE – DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ANNUEL

Les informations contenues dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de l'exercice 2008-2009 du Centre jeunesse de Québec – Institut Universitaire décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'établissement. Le rapport présente de plus les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus de même que des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel, de même que les contrôles afférents s'y rattachant, sont fiables, c'est-à-dire objectifs, exempts d'erreurs et vérifiables. Ces données correspondent à la situation telle qu'elle se présentait pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Jacques Laforest, directeur général

**OBJET**

1. Le présent règlement a pour objet d'établir les normes d'éthique et de déontologie qui sont applicables aux membres du conseil d'administration du Centre jeunesse de Québec conformément aux exigences de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (art. 3.0.4).

**DÉFINITIONS**

2. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et mots suivants signifient :
  - a) « administrateur » : un membre du conseil d'administration du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire;
  - b) « Centre jeunesse » : le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire;
  - c) « comité d'éthique » : le comité d'éthique et de déontologie institué au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire;
  - d) « conseil » : le conseil d'administration du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire;
  - e) « directeur général » : le directeur général du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire;
  - f) « loi » : *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et le Code civil du Québec;
  - g) « président » : le président du conseil d'administration du Centre jeunesse de Québec;

**PRINCIPES ET RÈGLES GÉNÉRALES**

3. Les administrateurs sont élus, nommés ou désignés pour contribuer à la réalisation de la mission du Centre jeunesse et à la bonne administration de ses ressources.
4. L'administrateur agit avec soin, prudence, diligence et compétence comme le ferait en pareille circonstance une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt du Centre jeunesse et de la population desservie.

5. L'administrateur dans l'exercice de ses fonctions respecte les principes d'éthique et les règles de déontologie prévues à la loi et au présent code.
6. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et au respect du caractère confidentiel des informations reçues. Cette obligation n'empêche pas un administrateur de consulter ou de faire rapport au groupe d'intérêts qu'il représente, à moins que le conseil n'exige le respect de la confidentialité.
7. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Lorsqu'une telle situation survient, il doit dénoncer la situation au conseil et il ne peut assister à la séance du conseil lorsque celui-ci discute ou prend une décision à propos de la situation.
8. Le directeur général ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'établissement. Si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, il doit y renoncer ou, après en avoir informé le conseil, doit en disposer dans les délais fixés par celui-ci.

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS**

9. L'administrateur autre que le directeur général, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du conseil ou du Centre jeunesse, doit dénoncer par écrit son intérêt au conseil et s'abstenir d'y siéger et de participer à toute délibération ou décision lorsqu'une question portant sur l'entreprise dans laquelle il a cet intérêt est débattue. Le fait pour un administrateur d'être actionnaire minoritaire d'une corporation qui exploite une entreprise visée dans le présent article ne constitue pas un conflit d'intérêts si les actions de cette corporation se transigent dans une bourse reconnue et si l'administrateur en cause ne constitue pas un initié de cette corporation au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*.
10. Le directeur général doit, dans les 60 jours qui suivent sa nomination, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires

qu'il a dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises susceptibles de conclure des contrats avec tout établissement. Cette déclaration doit être mise à jour dans les 60 jours de l'acquisition de tels intérêts par le directeur général et, à chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de sa nomination.

Le directeur général doit également déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout contrat de services professionnels conclu avec un établissement par une personne morale, une société ou une entreprise dans laquelle il a des intérêts pécuniaires, dans les 30 jours qui suivent la conclusion de ce contrat.

**DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS**

11. Un administrateur ne doit pas confondre les biens du Centre jeunesse avec les siens et ne peut les utiliser à son profit et au profit de tiers.
12. Un administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers les informations obtenues dans l'exercice de ses fonctions.
13. Un administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Le fait d'offrir à un administrateur sortant de charge une reconnaissance plus significative pour son apport bénévole à l'établissement ne constitue pas une dérogation au présent article.
14. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou au Centre jeunesse.
15. Un administrateur ne peut directement ou indirectement accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
16. Un administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Centre jeunesse.
17. Un administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle,

ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Centre jeunesse.

18. Il est interdit à un administrateur dans l'année qui suit la fin de ses fonctions d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Centre jeunesse est partie.
19. Un administrateur qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer par écrit le président.
20. Le directeur général doit s'occuper exclusivement du travail de l'établissement et des devoirs de sa fonction. Il peut toutefois, en respectant les dispositions de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, occuper un autre emploi, charge ou fonction.
21. Le directeur général qui se porte candidat à la charge de député ou à une autre charge publique électorale, dont l'exercice sera probablement à temps plein, doit demander un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
22. Le directeur général qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection doit se démettre de ses fonctions.
23. L'administrateur n'a droit pour l'exercice de ses fonctions qu'au seul remboursement des dépenses prévu à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

**APPLICATION ET SANCTIONS DU CODE**

24. Le comité d'éthique doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs du Centre jeunesse. Il est l'autorité compétente pour agir aux fins de l'application du présent code.
25. Le Centre jeunesse prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par un administrateur en application du présent code.
26. Le comité d'éthique avise par écrit l'administrateur des manquements à l'éthique et à la déontologie reprochés et l'informe qu'il peut dans les quatorze (14) jours de la réception de l'avis fournir ses observations et s'il le demande être entendu à ce sujet.
27. Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent code, le comité d'éthique lui impose une sanction. Si la sanction proposée consiste en la destitution, celle-ci ne peut être décidée que par le conseil.
28. Les sanctions qui peuvent être imposées à l'administrateur sont le rappel à l'ordre, la réprimande, la destitution ou le recours en déchéance de charge.
29. Lorsque la sanction requise est le recours en déchéance de charge, celui-ci est intenté par le Centre jeunesse en Cour supérieure après que le conseil ait adopté une résolution à cet effet.
30. Toute sanction imposée à un administrateur doit être écrite, motivée et lui être transmise personnellement.

**DU CARACTÈRE PUBLIC DU CODE**

31. Le présent code est public et doit être publié dans le rapport annuel du Centre jeunesse.
32. Le rapport annuel du Centre jeunesse doit faire état du nombre de cas traités, des manquements constatés par le comité d'éthique, de ses décisions et sanctions ainsi que du nom des personnes destituées ou déchues.

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur le trentième jour après son adoption par le conseil.

Adopté par le conseil d'administration du Centre jeunesse de Québec le 19 janvier 1999  
Entré en vigueur le 18 février 1999

Dans le présent règlement, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

# 28

## LES COMPOSANTES

### SIÈGE SOCIAL

2915, avenue du Bourg-Royal, Québec (Québec) G1C 3S2  
Téléphone : 418 661-6951    Télécopieur : 418 661-2845

### POINTS DE SERVICES

#### LA MALBAIE

385, rue Saint-Étienne, La Malbaie (Québec) G5A 1S8  
Téléphone : 418 665-3981    Télécopieur : 418 665-7672

#### VAL-BÉLAIR

1465, rue de l'Etna, Québec (Québec) G3K 2S2  
Téléphone : 418 847-7834    Télécopieur : 418 847-7365

#### DONNACONA

400, route 138, Donnacona (Québec) G3M 1C3  
Téléphone : 418 285-0430    Télécopieur : 418 285-4022

#### QUÉBEC

540, boulevard Charest Est, Québec (Québec) G1K 8L1  
Téléphone : 418 529-7351    Télécopieur : 418 525-5716

#### CAP-ROUGE

4810, rue Escoffier, Québec (Québec) G1Y 3A1  
Téléphone : 418 653-5241    Télécopieur : 418 656-9623

#### L'ANCIENNE -LORETTE

1320, rue Saint-Paul, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 1Z4  
Téléphone : 418 872-8500    Télécopieur : 418 872-9912

### CENTRES DE RÉADAPTATION

#### LE GOUVERNAIL

3510, rue Cambronne, Québec (Québec) G1E 7H2  
Téléphone : 418 661-3707    Télécopieur : 418 661-5919

#### L'ESCALE

4810, rue Escoffier, Québec (Québec) G1Y 3A1  
Téléphone : 418 653-5241    Télécopieur : 418 656-9623

### CENTRE DE SERVICES EXTERNES

540, boulevard Charest Est, Québec (Québec) G1K 8L1  
Téléphone : 418 529-7351    Télécopieur : 418 525-5716

### COORDINATION RÉGIONALE DES RESSOURCES — FAMILLES D'ACCUEIL

2915, avenue du Bourg-Royal, Québec (Québec) G1C 3S2  
Téléphone : 418 661-6951    Télécopieur : 418 661-5102

### SERVICE ADOPTION ET POSTADOPTION

2915, avenue du Bourg-Royal, Québec (Québec) G1C 3S2  
Téléphone : 418 661-6951    Télécopieur : 418 661-5207

### SERVICE D'EXPERTISE ET DE MÉDIATION

2915, avenue du Bourg-Royal, Québec (Québec) G1C 3S2  
Téléphone : 418 661-6951    Télécopieur : 418 661-4873

### URGENCE SOCIALE

Accueil téléphonique – Réception des signalements  
Téléphone : 418 661-3700    1 800 463-4834  
Télécopieur : 418 661-5389

Le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire compte également 10 foyers de groupe répartis sur le territoire et un foyer de groupe régional pour les mères en difficulté d'adaptation.

#### CONCEPTION ET MISE EN PAGE Brad

**PRODUCTION** Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire, Direction générale – Communications

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Deuxième trimestre 2009

ISSN 1700-8123

